



# *Guide parisien des diplômes et formations des services à la personne*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction départementale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de Paris

**services à  
la personne**  
Agence nationale



Les services à la personne font partie d'un secteur dynamique toujours porté par la création de nouvelles structures et le maintien d'une demande forte.

Dans ce contexte, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris (DDTEFP de Paris), avec l'appui de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), ont souhaité réaliser un guide pratique des diplômés et formations des services à la personne.

Dans la continuité du « Guide parisien des services à la personne », réalisé en 2007, la DDTEFP de Paris a confié à l'IDAP la conception de ce guide destiné aux employeurs et institutionnels en charge du recrutement et de la professionnalisation des intervenants.

Dans un contexte où les exigences des clients sont de plus en plus fortes, le métier d'intervenant des services à la personne, nécessite de plus en plus de qualification et de professionnalisme.

## *Sommaire*

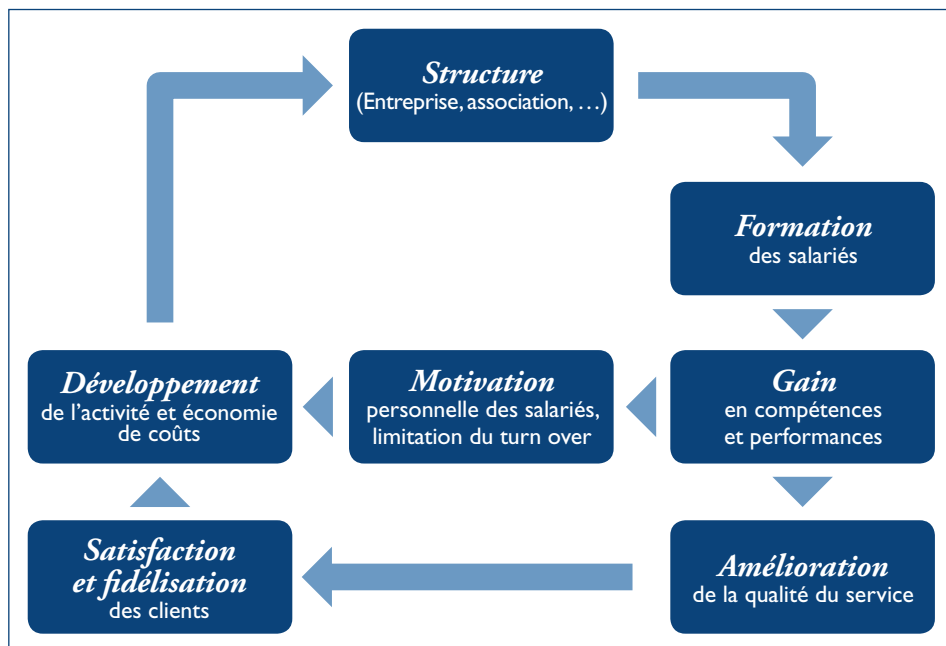
|   |                      |
|---|----------------------|
| <b><i>A Informations générales</i></b>  | <b><i>5</i></b>      |
| I. Prévoir et organiser une formation   | 6                    |
| 1. Le plan de formation   | 7                    |
| 2. Le partage des rôles   | 8                    |
| a. Formation à l'initiative de l'employeur  | 8                    |
| b. Principaux dispositifs de formation à l'initiative du salarié  | 9                    |
| c. Formation pour les demandeurs d'emploi   | 10                   |
| 3. Les dispositifs de formation dans les services à la personne   | 10                   |
| II. La formation professionnalisante  | 12                   |
| III. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)   | 14                   |
| 1. Qu'est ce que c'est ?  | 14                   |
| 2. Qui est concerné ?   | 15                   |
| 3. Quelle est la procédure ?  | 15                   |
| 4. Où bénéficier de conseils et approfondir son projet ?  | 17                   |
| 5. Comment financer une VAE ?   | 17                   |
| 6. Par qui se faire accompagner ?   | 19                   |
| <br><b><i>B Fiches techniques</i></b>   | <br><b><i>20</i></b> |
| 1. BEP carrières sanitaires et sociales   | 24                   |
| 2. CAP assistant technique en milieu familial et collectif  | 25                   |
| 3. Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD)  | 26                   |
| 4. Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)   | 27                   |
| 5. BEPA option services, spécialité service aux personnes   | 28                   |
| 6. CAPA option service en milieu rural  | 29                   |
| 7. Titre professionnel assistant de vie aux familles (TP AVF)   | 30                   |
| 8. Certification professionnelle Employé familial   | 31                   |
| 9. Certification professionnelle Assistant de vie dépendance  | 32                   |
| 10. Certification professionnelle Assistant maternel / Garde d'enfant   | 33                   |
| 11. CAP Petite enfance  | 34                   |
| 12. Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)  | 35                   |
| 13. CAPA et BEPA productions horticoles   | 36                   |
| 14. CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) travaux paysagers   | 37                   |
| 15. CAP et Bac Pro esthétique   | 38                   |
| 16. CAP de gardien d'immeubles  | 39                   |
| 17. Certificat national de toiletteur canin   | 40                   |
| 18. Les autres diplômes   | 41                   |
| <br><b><i>C Informations utiles</i></b>   | <br><b><i>43</i></b> |
| I. Coordonnées des organismes de formation qui préparent aux diplômes de la partie B  | 44                   |
| II. Coordonnées des organismes et centres proposant des formations de courte durée pour acquérir ou approfondir des compétences métiers | 49                   |
| III. La formation à distance  | 51                   |
| IV. Lieux ressources VAE  | 52                   |
| V. S'informer sur la formation en tant que demandeur d'emploi   | 53                   |
| VI. Sites internet utiles   | 54                   |



***A. Informations générales***

## I. Prévoir et organiser une formation

La formation permet de créer un cercle vertueux au sein d'une organisation en agissant bénéfiquement sur la qualité du service et la fidélisation des salariés et des clients.



L'objectif de cette première partie est de fixer un cadre général de la formation en détaillant ses dispositifs et ses financements.

### 1.1. Le plan de formation

Le plan de formation comprend l'ensemble des actions de formation à mettre en place dans le cadre de la politique de gestion du personnel et de l'organisation.

Aussi, il prévoit dans le détail :

- les actions de formation, leurs objectifs, les résultats attendus
- les financements correspondants

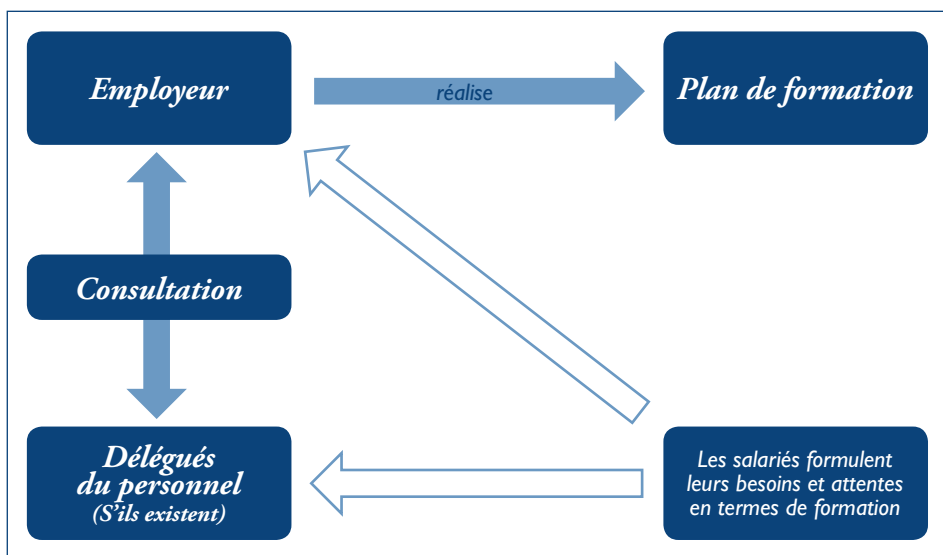
Le départ en formation du salarié dans le cadre du plan de formation est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Pendant toute la durée de sa formation, l'intéressé reste placé sous la subordination juridique de son employeur. Ses droits (notamment en terme de rémunération) et ses obligations sont maintenus.

Le plan de formation peut comporter deux types d'actions :

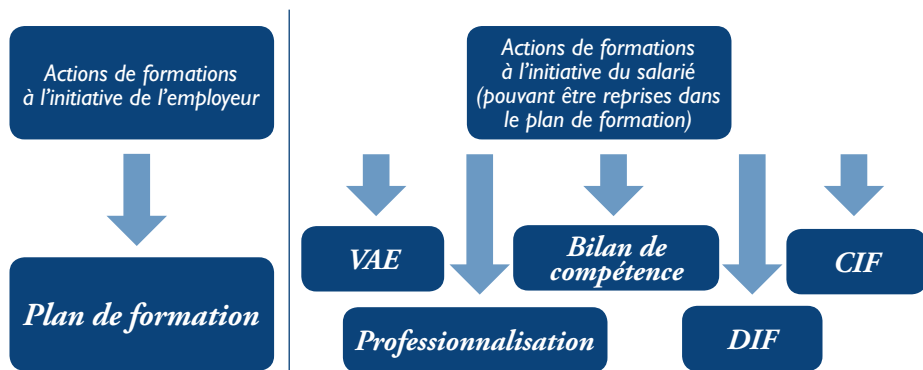
- ↳ actions visant à assurer l'adaptation au poste de travail ou à l'évolution et au maintien dans l'emploi
- ↳ actions ayant pour objet le développement des compétences des salariés

Le plan de formation peut également prévoir des actions de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience. Il peut enfin proposer des formations qui participent à la lutte contre l'illettrisme.

Récapitulatif de l'organisation de la formation au sein d'une structure :



## 1.2. Le partage des rôles entre employeurs et salariés



### a. Formation à l'initiative de l'employeur

Deux obligations légales s'imposent à l'employeur :

- ☞ Il doit participer à son financement, par une contribution dont le taux varie selon la taille de l'entreprise
- ☞ Dans les entreprises de plus de 11 salariés, l'employeur doit consulter les représentants du personnel sur le plan de formation
- ☞ Si la structure n'a pas atteint la taille de 11 ETP (équivalent temps plein), l'employeur est chargé de mettre en œuvre la politique de formation. Dans ce cas, il peut consulter les salariés concernés, pour connaître leurs besoins et leurs attentes
- ☞ Dans certains cas, l'employeur peut être dans l'obligation de former les salariés

Au-delà de ces obligations, l'employeur dispose d'une large autonomie pour définir la politique de formation de l'entreprise et mettre en place un plan de formation, en fonction des projets de développement et des besoins des salariés. Pour cela, il peut bénéficier de l'aide de son OPCA, voire de celle de l'Etat ou de collectivités territoriales.

L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé, a pour rôle de rassembler la contribution-formation des entreprises et de financer en retour ces formations.

Il conseille par ailleurs les entreprises de manière générale sur la formation : choix de l'organisme, élaboration d'un plan de formation, connaissance des dispositifs, etc...

Il y a deux OPCA pour le secteur des services à la personne : Agefos PME pour les entreprises privées et les particuliers employeurs et Uniformation pour les associations.

## **b. Principaux dispositifs de formation à l'initiative du salarié**

En dehors du plan de formation, le salarié bénéficie de son côté d'un certain nombre de possibilités pour se former :

### **Le droit individuel de formation (DIF)**

Introduit par la Loi du 4 mai 2004, le droit individuel à la formation (DIF) permet à tout salarié, en CDI depuis au moins un an, de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures (en CDD, le DIF est calculé au prorata temporis).

L'initiative d'utiliser ce capital d'heures de formation ainsi acquis appartient au salarié. Cependant, la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation : le départ en DIF suppose au préalable une négociation individuelle entre le salarié et l'employeur qui doit déboucher sur un projet de formation commun. La formation a lieu en dehors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF a pour avantage de combiner l'intérêt du salarié et la logique de l'entreprise en prévoyant des parcours de formation relativement longs.

### **Le congé individuel de formation (CIF)**

Le congé individuel de formation (CIF) permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à titre individuel un projet personnel de formation.

Dès lors qu'il remplit les conditions nécessaires, le salarié peut :

- solliciter l'autorisation de s'absenter auprès de son employeur pour suivre la formation de son choix
- suivre la formation de son choix en dehors de son temps de travail

Le salarié peut bénéficier, également sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle de sa rémunération et des frais liés au congé de la part d'un organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF (OPACIF).

En CIF, le salarié reste dans les effectifs de sa structure mais son contrat de travail est suspendu, il n'est donc plus payé par elle. L'employeur a l'obligation de réintégrer le salarié à la fin de sa formation.

### **Les périodes de professionnalisation**

Le dispositif des périodes de professionnalisation a été créé par la Loi du 4 mai 2004 « relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ». Ces périodes ont pour objet de favoriser, par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi des salariés. L'objectif est de leur permettre de faire face à d'éventuelles difficultés professionnelles (qualification insuffisante...) ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Les salariés concernés par ce dispositif sont notamment ceux qui ont une ancienneté minimale d'un an dans l'entreprise ou qui souhaitent consolider une seconde partie de leur carrière professionnelle, après 20 ans d'activité professionnelle ou après 45 ans.

La formation suivie peut être réalisée en tout ou partie hors du temps de travail.

Sa mise en œuvre intervient à l'initiative du salarié dans le cadre du DIF ou à celle de l'employeur dans le cadre du plan de formation.

## Le bilan de compétences

Il offre la possibilité au salarié de faire un point sur sa carrière et ses compétences. A l'initiative de l'employeur (dans le cadre du plan de formation) ou du salarié dans le cadre du « congé de bilan de compétences », il est ouvert aux salariés justifiant de 5 années d'activité salariée dont 12 mois dans l'entreprise. Le salarié pourra faire financer son bilan par l'OPCA auquel son employeur est rattaché.

### **c) Formation pour les demandeurs d'emploi**

Les dispositifs de formation en faveur des personnes sans emploi se sont beaucoup développés. Ainsi, en 2005, en Ile de France, 31 000 personnes sans emploi sont entrées en formation qualifiante (Source Etude OREF Ile de France septembre 2007).

Qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, indemnisé ou non, le demandeur d'emploi en recherche active peut, à certaines conditions, suivre une formation gratuite rémunérée ou bénéficier d'actions d'orientation et d'insertion.

Selon le stage suivi et en fonction de la situation personnelle de chacun des demandeurs, certaines formations sont financées par le Conseil régional, le Conseil général, la mairie, l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (l'Agefiph), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le FONGECIF dans le cadre d'un CIF (si le demandeur d'emploi occupait avant sa période de chômage, un poste en CDD), etc...

### **1.3. Les dispositifs de formation dans les services à la personne**

Voici une liste, non exhaustive, des dispositifs de formation proposés en Ile de France aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers les services à la personne. Aucun n'est disponible de droit, chaque demandeur d'emploi fera un bilan avec son conseiller Pôle emploi et suivra en fonction de sa situation personnelle, le dispositif de formation qui lui est le plus adapté (durée, capacités et aptitudes personnelles, orientation métier etc...)

#### **• Les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) :**

Financés par le Conseil régional et le Ministère de l'emploi, dispensés par des organismes de formations conventionnés, les ateliers offrent la possibilité de se remettre à niveau (notamment pour des personnes ayant quitté tôt le système scolaire). Ils ne portent pas à proprement parler sur les services à la personne, mais permettent de se positionner sur un concours ou une autre formation qualifiante.

#### **• Les chantiers d'insertion :**

Financés par l'Etat et le Conseil général, ils constituent une étape dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont l'objectif à terme est l'emploi. Ils permettent de développer des compétences par une mise en situation professionnelle, un suivi, un accompagnement et une mise en œuvre de la formation professionnelle. C'est Pôle emploi qui valide si le demandeur d'emploi est éligible à ce dispositif. Un chantier est de durée variable (de 3 à 12 mois) et les salariés, recrutés en contrats aidés sont rémunérés.

- **Les chantiers-école :**

Ressemblant fortement aux chantiers d'insertion, les chantiers école sont un dispositif de formation professionnelle : les demandeurs d'emploi ont alors le statut de stagiaires de la formation professionnelle et alternent mise en situation professionnelle et formation professionnelle théorique.

- **Les passerelles linguistiques professionnalisantes :**

Financées par le Conseil général, ces formations sont à la fois linguistiques et professionnelles. Elles durent globalement entre 6 et 8 mois et nécessitent un bon niveau de français (B1-B2 selon le CECR).

- **Les formations financées par le Département de Paris ou le Conseil régional :**

Parmi les diplômes préparés, on trouve : la Certification professionnelle Employé familial de la branche du particulier employeur, le titre d'assistant de vie aux familles du Ministère de l'emploi et le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

Ces stages qualifiants sont gratuits. Ils peuvent être rémunérés soit par l'allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par le Pôle emploi, soit pour les personnes ne disposant d'aucune ressource, sous forme de bourse mensuelle versée par le Département de Paris.

- **Les formations passerelle-entreprises du Conseil régional/formations AFPE de Pôle emploi :**

Ces formations sont de courte ou de longue durée. Elles ne sont sanctionnées par aucun diplôme. Leur mise en place s'appuie sur des besoins réels de recrutement formulés par des employeurs. Ces derniers ont par la suite obligation d'embaucher les personnes formées. La formation, prise en charge par le Pôle emploi, peut aller jusqu'à 450 heures.

- **Les contrats de professionnalisation :**

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits au Pôle emploi, aux bénéficiaires de minima sociaux et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Des aides incitatives à la reprise d'emploi dans le cadre d'un contrat de professionnalisation peuvent être versées par le Pôle emploi.

- **Les contrats d'apprentissage :**

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage.

## II. La formation professionnalisante

La formation professionnalisante désigne l'ensemble des formations professionnelles de courte durée qui entrent dans le cadre de la formation continue (au cours de la vie active).

Elles n'aboutissent pas à un diplôme mais permettent :

- aux salariés d'acquérir ou d'approfondir des compétences métiers
- aux demandeurs d'emploi d'optimiser leur parcours professionnel et de mieux se positionner sur leur futur emploi

Dans le secteur, ce type de formation est capital : ces formations sont adaptées à l'activité exercée et apportent des compléments enrichissants.

- ↳ Il nous est impossible pour ce guide, de citer toutes les formations professionnalisantes disponibles : nous ne citons ici que quelques exemples de formations qui pourraient convenir à l'approfondissement et au perfectionnement des intervenants dans l'exercice de leur métier
- ↳ Entretien courant du domicile :

### Entretien du linge

*Contenu :*

Connaissance des textiles  
 Les différents types de salissures  
 Les étiquettes  
 Choix et utilisation des produits de lavage et de détachage  
 Techniques de lavage : machine et main  
 Techniques de repassage

*Pédagogie :*

Ateliers pratiques, d'échanges de groupe et de cours théoriques en présentiel.

*Objectifs :*

gagner en rapidité et en efficacité ; acquérir les bonnes pratiques pour sécuriser au maximum son travail.

- ↳ Prise en charge des personnes âgées dépendantes :

### La relation d'aide auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer :

*Contenu :*

Différencier vieillissement normal et pathologique  
 Les atteintes du système nerveux central et les symptômes associés  
 Histoire et définitions des démences dont la maladie de type Alzheimer  
 Comprendre les différents troubles liés à la démence  
 Comment communiquer avec un dément la communication verbale et non verbale  
 Comment accompagner sans infantiliser  
 Comment ne pas créer ou aggraver un état de dépendance

*Pédagogie :*

Réflexions et échanges autour des thèmes proposés ; Alternance d'apports théoriques et pratiques ; Etude de cas concrets.

*Objectifs :*

Comprendre les difficultés relationnelles et comportementales des personnes âgées et savoir réagir ; ne pas créer de situations conflictuelles ou délicates avec la personne aidée.

## Relation et communication auprès des personnes âgées

**Contenu :**

Définitions et approches du vieillissement normal et pathologique  
 La personne âgée en tant qu'adulte  
 La notion de respect le rapport de confiance et la bonne distance professionnelle  
 L'adulte âgé et son histoire  
 La place des pertes et des deuils dans le vieillissement  
 Les troubles du comportement liés au vieillissement

**Pédagogie :**

Réflexions et échanges autour des thèmes proposés ; Alternance d'apports théoriques et pratiques ; Etude de cas concrets.

**Objectifs :**

Comprendre la personne aidée, se sentir bien et en confiance dans son environnement de travail, développer ses compétences pour réaliser un travail de qualité.

↪ **Garde d'enfants :**

La petite enfance

**Contenu :**

Connaître les étapes du développement de l'enfant (moteur et psychologique)  
 Assurer et guider l'enfant dans les soins d'hygiène, de toilette et d'animation  
 Connaître et respecter les rythmes de vie de l'enfant : sommeil, alimentation  
 Les maladies infantiles  
 Repérer et réagir face aux comportements particuliers de l'enfant

**Pédagogie :**

Réflexions et échanges autour des thèmes proposés ; Alternance d'apports théoriques et pratiques ; Etude de cas concrets.

**Objectifs :**

Acquérir les éléments essentiels pour une prise en charge de qualité des enfants. Allier prise en charge, sécurité et communication.

↪ **Formations transversales :**

Sécurité et hygiène

**Contenu :**

Les règles de sécurité de base  
 Règles en cas d'incendie  
 Hygiène corporelle et personnelle  
 Hygiène des mains  
 Hygiène des aliments

**Pédagogie :**

Ateliers pratiques, d'échanges de groupe et de cours théoriques en présentiels.

**Objectifs :**

Eviter les risques domestiques lors de son activité ; être garant de la sécurité et de l'hygiène du domicile.

**En savoir plus :**

Vous trouverez dans la partie VI les coordonnées des organismes qui proposent des formations professionnelles de courte durée telles que citées ci-dessus.

### III. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE s'avère particulièrement adaptée aux services à la personne, secteur dont la professionnalisation est aujourd'hui croissante. Pour de nombreux intervenants qui exercent leur métier depuis des années sans diplôme, la VAE est une chance de faire reconnaître ses compétences et se qualifier.

Signe de cet engouement, le Diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) est devenu le diplôme le plus obtenu en France par voie de VAE (7 024 dossiers présentés en 2006), suivi du Titre professionnel assistant de Vie aux Familles (3 022 dossiers présentés) et du CAP Petite enfance (2 849 dossiers présentés).

C'est véritablement une *deuxième voie d'accès à la certification* après celle de la formation.

#### III.1. La VAE, qu'est ce que c'est ?

La Validation des Acquis de l'Expérience, comme son nom l'indique, consiste à valider les compétences acquises par une personne au travers de son expérience professionnelle (salariée et/ou bénévole). *C'est un droit individuel ouvert et accessible à tous.*

*Nota bene : Tous les diplômes et titres mentionnés dans la partie I du guide sont accessibles via la VAE.*

#### Extrait de l'interview de Denise qui a réussi son DEAVS du premier coup par la voie de la VAE

Pourquoi êtes-vous entrée dans le dispositif VAE ?

« Je voulais juste passer par la VAE pour avoir le DEAVS et être reconnue, et ne pas toujours être prise pour une femme de ménage... c'est pas seulement une question d'argent, c'est surtout pour le moral, et cela a de la valeur ! »

Quel effet ça fait d'avoir réussi par la voie de la VAE ?

« Quand on ouvre la boîte aux lettres, et qu'on voit le papier... j'avais tout réussi ! Alors, c'est la joie, on ne regrette pas du tout d'avoir passé la VAE. Maintenant je sais que même si on me dit « femme de ménage », je ne suis plus seulement ça, au fond de moi, c'est très important... je ne pensais pas avoir acquis tout ça au cours de mon activité professionnelle »

Pourquoi, au début, vous ne vouliez pas passer la VAE, malgré vos 17 années de métier ?

« J'étais persuadée que je n'étais pas capable. J'avais pas envie, car j'avais perdu l'habitude d'écrire et surtout peur de passer devant un jury. »

Quel a été le déclic pour engager vraiment cette démarche de VAE ?

« Le déclic pour parler de son métier, c'est quand on se souvient de toutes les personnes pour lesquelles on a travaillé à leur domicile, et ça c'est agréable... Ensuite, on peut tout détailler et une fois qu'on a commencé, ça vient tout seul. Et puis la formatrice qui m'accompagnait dans l'aide au dossier, et mes collègues de travail m'ont dit qu'avec mon expérience, je devais y arriver. « Alors je me suis dit : j'ai 17 ans de métier, je vais leur montrer quand même au jury... ! Quand on est motivé, on y arrive ». »

### **III.2. Qui est concerné ?**

Tous les publics engagés dans la vie active sont visés dès lors qu'ils peuvent justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme, titre ou certificat visé :

- ⇒ En continu, discontinu, à temps plein ou temps partiel
- ⇒ Dans une activité salariée, non salariée ou bénévole

Toute personne, quel que soit son statut, son niveau d'étude, sa qualification, peut bénéficier de la VAE pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification professionnelle.

Les publics concernés par la démarche de VAE peuvent donc être :

- les demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes
- les jeunes sans qualification professionnelle
- les salariés du privé en CDI, en CDD, intérimaires, ...
- les non-salariés : profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, ...
- les candidats à un concours administratif (pour obtenir le niveau pré requis)
- les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale

L'expérience à l'étranger est bien entendu comptabilisée dès lors qu'elle est justifiée et en rapport direct avec le titre visé.

### **III.3. Quelle est la procédure ?**

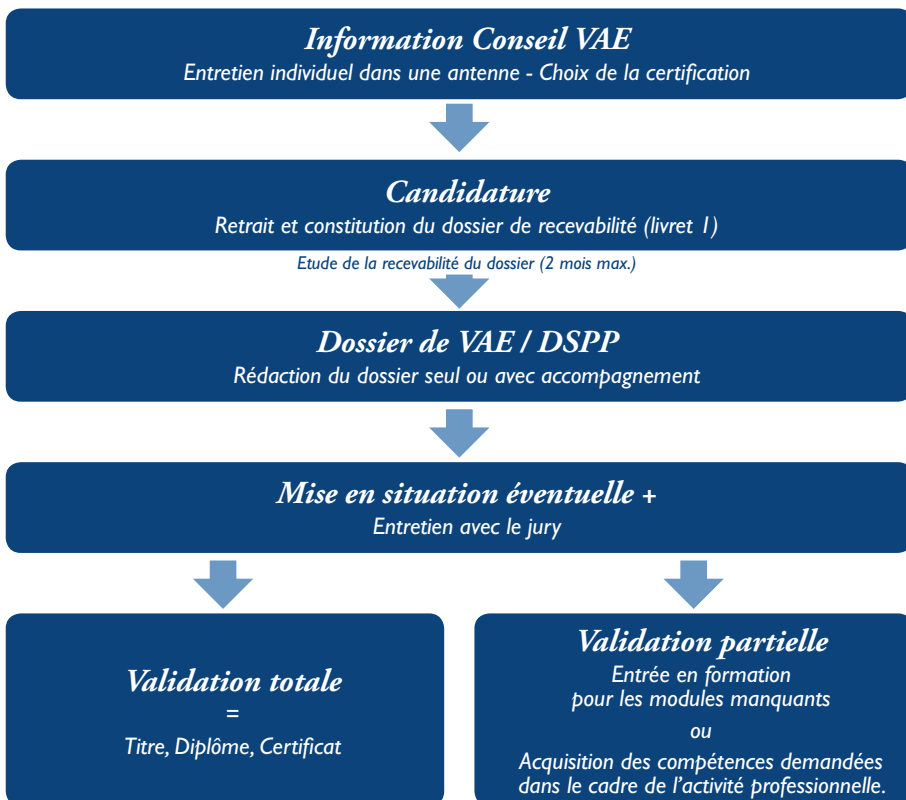
*La procédure se déroule en 5 étapes principales :*

- a) S'informer sur la VAE et les possibilités de certification (diplômes/certificats visés) au regard du parcours et du projet professionnel. Pour ce faire, les antennes d'Information Conseil en VAE reçoivent individuellement sur RDV tout candidat intéressé par la démarche. Le conseiller VAE informe et oriente vers le(s) certificateur(s) adéquat(s).
- b) Faire acte de candidature : remplir le dossier de recevabilité (appelé livret I par l'Education nationale), qui permet de vérifier administrativement et juridiquement si la demande est éligible.

Si le dossier est jugé recevable (décision rendue sous 2 mois) :

- c) Constituer le dossier de validation (livret 2 ou DSPP ) détaillant les activités exercées et les compétences mises en œuvres au regard du référentiel professionnel. Le candidat peut bénéficier alors d'un accompagnement (préparation du dossier et de la rencontre avec le jury).
- d) Le dossier renvoyé (selon un calendrier annoncé) est étudié par le jury qui va s'entretenir avec le candidat. Pour les titres du ministère du travail, une mise en situation professionnelle aura lieu avant la rencontre avec le jury.
- e) Le jury décide de l'obtention totale ou partielle du diplôme ou titre ou de la non-obtention. Si elle est partielle, l'acquisition des compétences complémentaires peut se faire par la formation ou par une expérience complémentaire (dans un délai de 5 ans maximum).

Les étapes de la VAE



La Maison de l'Emploi de Paris propose aux demandeurs d'emploi et travailleurs précaires, un suivi tout au long du parcours (soutien dans les démarches administratives et financières, suivi individualisé).

L'organisme à contacter est déterminé en fonction du diplôme visé.

Se référer aux informations utiles (partie C).

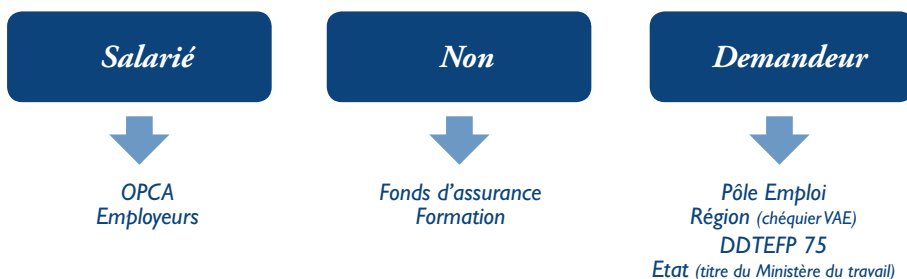
#### **III.4. Où bénéficier de conseils et approfondir son projet ?**

Les antennes d'Information-Conseil en VAE offrent au public un conseil personnalisé, sous forme d'entretien individuel, neutre et gratuit pour déterminer, avec le candidat, si l'obtention d'une certification professionnelle est nécessaire à la réalisation du projet de la personne et à l'obtention de la certification la plus pertinente.

#### **III.5. Comment financer une VAE ?**

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience a un coût, qui est variable selon les certifications visées et les organismes certificateurs / valideurs concernés. Il existe un financement quel que soit le statut (demandeur d'emploi, salarié, indépendant) du candidat.

Il existe des prises en charge adaptées en fonction des situations des candidats.



#### **↳ Salarié**

Trois possibilités de financement sont offertes :

Le plan de formation à l'initiative de l'employeur :

L'entreprise prend à sa charge les frais liés à la VAE, c'est-à-dire la rémunération ainsi que les frais d'accompagnement et d'évaluation.

Le financement de la VAE est assuré par le budget formation interne correspondant ou par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont relève l'entreprise.

L'employeur n'est pas obligé d'accéder à cette demande. En effet, pour mettre en œuvre les actions de VAE, une convention doit être conclue entre l'employeur, l'organisme chargé de la VAE et le salarié.

#### Le Droit Individuel à la Formation (DIF), à l'initiative du salarié avec l'accord de l'employeur :

Chaque année le salarié a le droit à 20 heures de formation cumulables dans la limite de 120 heures : il peut utiliser ce temps, en accord avec l'employeur, pour réaliser une VAE financée par l'entreprise (rémunération, frais d'accompagnement). Si le salarié utilise son DIF en dehors de son temps de travail, il percevra également une allocation de formation (50 % du salaire net).

#### Le congé individuel VAE, à l'initiative du salarié avec l'accord de l'employeur :

Ce congé permet au salarié de continuer à être rémunéré pour la préparation de sa VAE. Il faut :

- demander à l'employeur une autorisation d'absence, 60 jours avant le début des actions de validation. La durée du congé est de 24 heures maximum (consécutives ou non) pour participer aux épreuves de validation et bénéficier d'un accompagnement dans la démarche
- demander le financement des dépenses liées à ce congé à l'organisme paritaire collecteur agréé. Il prend en charge la rémunération du salarié ainsi que la totalité ou une partie des frais de validation

#### ↳ Non-Salarie

Les FAF (Fonds d'Assurance Formation) collectent et gèrent les fonds destinés à la formation des non-salariés (professions libérales, commerçants, artisans...). Ils peuvent financer les congés VAE, congés bilan de compétences...

Deux possibilités de financement sont offertes au non-salarié :

- Dans le cadre de son suivi, le demandeur d'emploi peut bénéficier d'un financement VAE. Pour tout renseignement, vous devez vous adresser à votre conseiller Pôle emploi ou à votre agence Pôle emploi. Le Pôle emploi octroie l'aide à la VAE si aucun autre financeur ne prend en charge les dépenses liées à l'obtention de la certification. Elle peut, par contre, verser un complément en cas de prise en charge partielle d'un autre financeur.
- Le Conseil Régional Ile-de-France propose aux demandeurs d'emploi résidant dans la région, un chéquier VAE d'un montant de 475€ maximum.

La demande de Chéquier VAE est à déposer au Pôle Emploi (auprès de son référent) avec la décision de recevabilité du valideur, le descriptif de la prestation d'accompagnement et le devis établi par l'organisme réalisant l'accompagnement

### III.6. Par qui se faire accompagner ?

La Maison de l'emploi de Paris propose :

- Une aide à la constitution du *dossier de candidature*
- Une mobilisation des dispositifs *d'accompagnement technique* pour la constitution du dossier VAE
- *Un suivi individualisé* jusqu'à la rencontre avec le jury de validation
- *Un suivi post-jury* en cas de validation partielle (identification des formations complémentaires nécessaires et soutien dans la mobilisation des dispositifs de financement)

Les antennes d'information conseil en VAE proposent un accompagnement pour repérer la certification la plus pertinente en fonction de l'expérience du candidat.

#### **Bourse de Commerce**

rue de Viarmes, 75001 PARIS

Tél. : 01.55.65.63.10

Accueil sur rendez-vous du lundi au jeudi : 10h-13h et 14h-18h, le vendredi : 14h-19h

#### **Cité des métiers**

30, avenue Corentin Cariou, 75019 Paris

Accueil sans rendez-vous du mardi au vendredi 10h-18h, le samedi : 12h-18h

(fermé dimanche, lundi et jours fériés)

### **Quand la certification est ciblée prendre ensuite directement contact avec la chargée de projet VAE de la MEP.**

Accueil sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h-17h

Email : [c.moisan@maison-emploi-paris.fr](mailto:c.moisan@maison-emploi-paris.fr)

Tél : 01.53.46.13.19

Se faire accompagner est une vraie garantie d'aller jusqu'au bout d'une démarche qui demande implication et motivation sur le long terme. En effet, la durée moyenne d'un parcours est comprise entre 9 et 12 mois. Un accompagnement vous permettra notamment de remplir à bon escient les différents livrets (le livret de recevabilité et le livret qui retrace les expériences professionnelles) et de vous préparer à l'entretien final face au jury.

*En savoir plus :*

*Vous trouverez dans les parties V et VI, les coordonnées des organismes qui proposent des accompagnements à la VAE.*

## *B. Fiches techniques*

## Diplômes, titres et certificats du secteur

L'objectif de la formation est l'acquisition de compétences reconnues et certifiées par un organisme (ministère ou branche professionnelle). Elle permet de devenir opérationnel dans un métier et de disposer d'un diplôme reconnu.

Il existe un classement général concernant le niveau des diplômes (repris dans le tableau ci-dessous)

| Niveau | Catégorie de diplôme concerné  |
|--------|--|
| I      | Diplômes de niveau supérieur au Master 2 (à la maîtrise)                                   |
| II     | Licence 2 et master 1 (licence ou maîtrise)  |
| III    | Diplôme Universitaire de Technologie (DUT),<br>Brevet de Technicien Supérieur (BTS)        |
| IV     | Brevet professionnel, brevet de technicien,<br>baccalauréat professionnel ou technologique |
| V      | Diplômes de second cycle court professionnel (CAP, BEP, CFPA)                              |

Les diplômes, titres et certificats présentés dans la partie suivante sont tous des diplômes de niveau V, à l'exception du bac professionnel d'esthétique, de niveau IV.

Les certifications présentées ci-après sous forme de fiches, sont accessibles par la formation initiale, par la VAE ou par la formation continue à l'exception des titres (2), des certificats professionnelles et des certificats de compétences professionnelles (CCP) accessibles uniquement par la formation continue ou par la VAE.

Ces diplômes ou titres sont détaillés dans le répertoire national des certifications professionnelles. [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

| <i>Diplômes, titres, certificats</i><br><i>Durée de la formation</i>   | Débouchés professionnels |               |
|--|--------------------------|---------------|
|  | Entretien de la maison   | Garde enfants |
|  |                          |               |
| 1. BEP carrières sanitaires et sociales<br>Deux années scolaires   | X                        | X             |
| 2. CAP assistant technique en milieu familial et collectif<br>Deux années scolaires                                    | X                        |               |
| 3. MCAD mention complémentaire aide à domicile<br>Une année scolaire   | X                        | X             |
| 4. DEAVS diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale<br>Une année scolaire  | X                        | X             |
| 5. BEPA services, spé services aux personnes<br>Deux années scolaires  | X                        | X             |
| 6. CAPA option services en milieu rural<br>Deux années scolaires   | X                        | X             |
| 7. TPAVF : titre professionnel assistante de vie aux familles<br>(6 mois) / Avec 3 CCP (2 mois de préparation par CCP) | X                        | X             |
| 8. Certification professionnelle Employé familial  | X                        | X             |
| 9. Certification professionnelle Assistant de vie dépendance   | X                        |               |
| 10. Certification professionnelle Assistant maternel / Garde enfant  | X                        | X             |
| 11. CAP petite enfance<br>Deux années scolaires  |                          | X             |
| 12. DEAP diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture<br>Une année scolaire   |                          | X             |
| 13. CAPA et BEPA productions horticoles<br>Deux années scolaires   |                          |               |
| 14. CAPA travaux paysagers<br>Deux années scolaires  |                          |               |
| 15. CAP et BAC pro esthétique<br>Deux années scolaires   |                          |               |
| 16. CAP de gardien d'immeubles<br>Une année scolaire   |                          |               |
| 17. Certificat national de toiletteur canin, deux années scolaires   |                          |               |

| Débouchés professionnels                 |              |                      |  | Pages |
|--|--------------|----------------------|--|-------|
|  |              |                      | Autres   |       |
| Assistance personnes âgées / handicapées | Garde malade | Préparation de repas | Petits travaux de Jardinage - Soins esthétiques - Soins et promenade d'animaux - Gardiennage |       |
| X  | X            | X                    |  | 24    |
|  |              | X                    |  | 25    |
| X  | X            | X                    |  | 26    |
| X  | X            | X                    |  | 27    |
| X  | X            | X                    |  | 28    |
| X  | X            | X                    |  | 29    |
| X  | X            | X                    |  | 30    |
| X  | X            | X                    | X  | 31    |
| X  | X            | X                    | X  | 32    |
|  |              | X                    |  | 33    |
|  |              |                      |  | 34    |
|  |              |                      |  | 35    |
|  |              |                      | X  | 36    |
|  |              |                      | X  | 37    |
|  |              |                      | X  | 38    |
|  |              |                      | X  | 39    |
|  |              |                      | X  | 40    |

## I. BEP carrières sanitaires et sociales

| Activités concernées   | Pré-requis              | Autorité responsable de la certification |
|--|-------------------------|--|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | Fin de 3 <sup>ème</sup> | Ministère de l'Education nationale       |

### Objectifs

Ce diplôme permet d'exercer dans de nombreuses activités : garde d'enfants, entretien de la maison, préparation des repas, prise en charge de personnes âgées ou handicapées...

Il permet de se préparer aux épreuves de sélection des diplômes d'état d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'accéder aux études préparant à des baccalauréats.

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

- 2 années scolaires, à raison de 30 heures par semaine chaque année (hors stages en entreprise), soit 1 830 heures de formation
- 8 semaines de stages en entreprise au total (dont 2 semaines la première année de formation et deux fois 3 semaines la deuxième année) dans des établissements de la petite enfance, sociaux et médico-sociaux ou hospitaliers

### Organisation de la formation

Matières obligatoires en formation initiale sous statut scolaire :

- |  |   |
|--|---|
| • Français, histoire, géographie               | • Education esthétique                        |
| • Langue vivante                               | • Education physique et sportive              |
| • Mathématiques appliquées, sciences physiques | • Enseignement technologique et professionnel |
| • Vie sociale et professionnelle               | • Education civique, juridique et sociale     |

## 2. CAP assistant technique en milieu familial et collectif

| Activités concernées                            | Pré-requis              | Autorité responsable de la certification |
|---|-------------------------|--|
| Entretien de la maison<br>Préparation des repas | Fin de 3 <sup>ème</sup> | Ministère de l'Education nationale       |

### Objectifs

Ce diplôme prépare aux activités domestiques (entretien du linge, entretien du cadre de vie, préparation et services des repas) mais pas à l'aide et à l'accompagnement des publics fragiles (personnes âgées dépendantes ou handicapées, enfants de moins de 3 ans).

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

Le CAP se prépare en 2 ans : 1 749 heures de cours (hors périodes de stages en milieu professionnel) réparties selon les règles générales des CAP (28 semaines la première année et 25 semaines la seconde année).

### Organisation de la formation

#### ↳ Enseignement général :

- Français
- Histoire - géographie
- Mathématiques - sciences
- Langue vivante
- Arts appliqués et culture artistique
- Education physique et sportive
- Vie sociale et professionnelle
- Education civique, juridique et sociale

#### ↳ Enseignement professionnel :

Savoirs associés : hygiène professionnelle, sciences de l'alimentation, produits et matériaux communs aux deux secteurs (domicile, structure collective), organisation du travail, communication professionnelle, qualité de service, connaissance des milieux d'activités familiales et collectives, technologie du logement et de locaux collectifs.

Des contenus technologiques spécifiques (domicile familial/structure collective) viennent compléter la formation.

↳ Liens avec les techniques professionnelles suivantes : techniques de préparation et de service des repas en milieu familial et en collectivité, techniques d'entretien du linge en milieu familial et en milieu collectif, techniques d'entretien du logement et des locaux collectifs

### Liens vers d'autres diplômes

- Dispense de l'unité 3 du CAP petite enfance
- Équivalence de l'unité de formation 4 du DEAVS
- Dispense du CCP 3 du titre professionnel assistant de vie aux familles.

### 3. Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD)

| Activités concernées   | Pré-requis  | Autorité responsable de la certification |
|--|---|--|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | L'accès est ouvert aux titulaires de certains BEP, CAP, BEPA et CAPA.<br>Les candidats ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle en relation directe avec le diplôme. | Ministère de l'éducation nationale       |

#### Objectifs

Le titulaire de la « mention complémentaire aide à domicile » effectue un accompagnement auprès de familles, de personnes âgées ou handicapées en collaboration avec différents partenaires sanitaires et sociaux. Il leur apporte une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne ainsi qu'un soutien psychologique et moral.

#### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

#### Durée de la formation

Elle se déroule sur 1 année scolaire avec :

- 18 semaines minimum de formation, soit 32 heures de cours environ par semaine pour préparer les 3 unités
- 16 semaines de stage pratique qui se déroulent dans différents milieux professionnels.

D'une part, en structures médico-sociales ou sociales, d'autre part au domicile privé de familles de personnes âgées dépendantes ou de personnes handicapées

#### Organisation de la formation

Unité 1 : alimentation-entretien du cadre de vie-gestion et organisation-technologie du logement

Unité 2 : technique sanitaire-sciences médico-sociales-physiopathologie

Unité 3 : méthodologie d'action d'aide à domicile- cadre relationnel

Ce diplôme facilite aussi la formation au diplôme d'Etat de technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF de niveau IV) et permet la dispense de l'unité 3 de cette formation.

#### Liens vers d'autres diplômes

Les titulaires d'un BEP carrières sanitaires et sociales + mention complémentaire aide à domicile, obtiennent le CAP petite enfance par le jeu des cumuls des dispenses d'épreuves.

Le diplôme de mention complémentaire aide à domicile est équivalent de droit au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et inversement. Les personnes titulaires de la mention Complémentaire Aide à Domicile peuvent donc faire une demande auprès de la DRASS pour obtenir directement par équivalence le DEAVS.

La mention complémentaire se situe dans la grille de salaires la plus élevée de la convention collective d'aide et de maintien à domicile (qui s'applique exclusivement aux structures associatives adhérentes à une fédération nationale employeur).

## 4. Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

| Activités concernées   | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification  |
|--|--|---|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | Etre âgée d'au moins 18 ans,<br>Réussir les épreuves de sélection : examen écrit et oral (question d'actualité orienté sur les problèmes sociaux et un entretien avec un jury) | Ministère de la santé (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales) |

### Objectifs

Généraliste et complet, ce diplôme permet de travailler en tant qu'intervenant « polyvalent » auprès de tout public et en particulier auprès des publics fragiles (personnes âgées dépendantes, enfants de moins de 3 ans, personnes en situation de handicap ou malades). Le diplômé accomplira les tâches suivantes : aide et accompagnement de la personne dans les actes essentiels, participation aux activités ménagères de la maison (repas, ménage, ...). Ce diplôme est particulièrement adapté lorsque l'intervention nécessite un travail en coordination avec d'autres intervenants. Il se situe dans la grille de salaires la plus élevée de la convention collective d'aide et de maintien à domicile (qui s'applique aux structures associatives adhérentes à une fédération nationale employeur).

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant (par voie directe et en cours d'emploi)
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par la voie de l'apprentissage

### Durée de la formation

Elle se déroule sur une période de 9 à 12 mois.

Elle comprend 1 064 heures de formation : 504 heures en centre de formation et 560 heures en stage (3 stages).

### Organisation de la formation

Unité 1 : alimentation-entretien du cadre de vie-gestion et organisation-technologie du logement

Unité 2 : technique sanitaire-sciences médico-sociale-physiopathologie

Unité 3 : méthodologie d'action d'aide à domicile- cadre relationnel

Ce diplôme facilite aussi la formation au diplôme d'Etat de technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF de niveau IV) et permet la dispense de l'unité 3 de cette formation.

### Liens vers d'autres diplômes

Les titulaires d'un BEP carrières sanitaires et sociales + mention complémentaire aide à domicile, obtiennent le CAP petite enfance par le jeu des cumuls des dispenses d'épreuves.

Le diplôme de mention complémentaire aide à domicile est équivalent de droit au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).

## 5. BEPA option services, spécialité service aux personnes

| Activités concernées   | Pré-requis  | Autorité responsable de la certification |
|--|---|--|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | Fin de 3 <sup>ème</sup> technologique ou générale, après un CAP ou BEP, | Ministère chargé de l'agriculture.       |

### Objectifs

Le titulaire du BEPA services aux personnes exerce surtout des tâches pour assurer le bien-être et le confort des personnes dont il s'occupe. La formation est principalement orientée sur la communication entre personnes, la restauration et l'hébergement, la prise en charge et l'accompagnement. Les titulaires d'un BEPA Services ont accès aux emplois suivants : Emplois de service dans le milieu hospitalier, dans les services à domicile (aide à domicile, auxiliaire de vie), dans les maisons de retraite (aide aux personnes âgées), les crèches et écoles maternelles, emplois de service dans des centres de vacances ou animation.

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève
- En contrat d'apprentissage
- Dans un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

2 années scolaires, à raison de 30 heures de cours par semaine.

Pour la formation initiale, l'enseignement en centre est complété par des stages pratiques d'une durée de 12 à 18 semaines réparties sur les 2 années de formation. Ces stages se déroulent auprès d'enfants, adultes, personnes âgées ou handicapées.

### Organisation de la formation

⇒ 6 modules de base (communs à toutes les formations B.E.P.A.) :

- Communication et pratique de la langue française
- Pratique d'une langue étrangère
- Le corps et les activités physiques
- Vie sociale civique et culturelle
- Initiation au monde contemporain
- Mathématiques et traitement des données

⇒ 2 modules de secteur (communs aux B.E.P.A. Services) correspondent à l'orientation générale de la formation :

- Connaissance et pratique des instruments et moyens usuels de la communication
- Langues et attitudes dans les relations humaines

⇒ 3 modules professionnels :

- Environnement professionnel
- Services liés à l'hygiène et la prévention
- Services liés au confort et au bien être des personnes

⇒ 1 module d'adaptation régionale (encadrement de groupes d'enfants ou adultes) et 1 module d'initiative locale (tourisme).

## 6. CAPA option service en milieu rural

| Activités concernées   | Pré-requis  | Autorité responsable de la certification |
|--|---|--|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | Fin de 3 <sup>ème</sup> . Le recrutement se fait sur tests et entretiens. | Ministère chargé de l'agriculture        |

### Objectifs

#### ↳ Capacités communes :

- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante
- Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale
- A partir de différentes approches de l'environnement social, avoir conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen

#### ↳ Capacités professionnelles :

- Se situer dans l'environnement socio-économique
- Maîtriser les données scientifiques essentielles nécessaires à la compréhension des techniques professionnelles
- A partir des consignes données, mettre en œuvre, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les techniques liées aux services aux personnes, à l'accueil et à la vente

### Modalités d'accès

- Par la voie de l'apprentissage,
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

### Durée de la formation

Formation sur deux ans. 1 190 heures de formation au total, dont 835 heures en centre. Volume horaire de 30 heures par semaine.

La formation en centre est complétée par 14 à 16 semaines de stages pratiques, réparties sur deux ans, dans des structures liées aux services des personnes et dans des structures liées à la vente.

### Organisation de la formation

#### 4 modules communs :

- Expression française et communication
- Traitement de données mathématiques
- Éducation physique et sportive, santé et sécurité

#### 3 modules professionnels :

- Entreprise et vie professionnelle
- Bases scientifiques des techniques professionnelles
- Techniques et pratiques professionnelles

## 7. Titre professionnel assistant de vie aux familles (TP AVF)

Le titre est composé de 3 certificats de compétences professionnels (CCP)

| Activités concernées   | Pré-requis  | Autorité responsable de la certification               |
|--|---|--|
| Entretien de la maison<br>Garde d'enfants<br>Assistance personnes âgées et handicapées<br>Garde malade<br>Préparation des repas<br>Accompagnement hors du domicile | Pas de niveau particulier exigé, ni d'expérience requise.<br><br>La validation du projet de formation est réalisée par les Services d'Orientation Professionnelle (SOP) de l'AFPA | Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi |

### Objectifs

Etre capable d'apporter une aide aux personnes âgées et aux enfants dans le cadre de la vie quotidienne.

La formation est généraliste. Elle se fait sur une courte période (6 mois). Ce titre n'est pas accessible par la formation initiale. Il est donc moins spécifique pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou pour des missions qui nécessitent de la coordination.

La certification se fait par des mises en situation et non par des certifications écrites. Ce diplôme est donc adapté à des personnes ayant des difficultés à l'écrit.

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

### Durée de la formation

840 heures de cours en 6 mois. Soit 525 heures de formation en centre et 315 heures de stage en entreprise (9 semaines). Il est possible de ne suivre qu'un seul des 3 CCP (2 mois de formation pour chacun) ; dans ce cas, la personne ne recevra pas le Titre professionnel d'assistant de vie aux familles mais recevra une attestation de validation du CCP suivi.

### Organisation de la formation

Ce diplôme se compose de 3 Certificats de compétences professionnelles :

- CCP 1 : assister les personnes dans la réalisation de leurs tâches domestiques : aide à l'entretien du cadre de vie : logement - linge - préparation des repas, courses.
- CCP 2 : assurer la garde active des enfants et des bébés au domicile : hygiène – sécurité ; développement - alimentation - sommeil - jeux, activités, loisirs - transmission des informations aux parents - contexte légal d'exercice de l'activité (limites des interventions).
- CCP 3 : assister les personnes dépendantes dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne : toilette, hygiène corporelle - sécurité : les premiers secours - apprentissage des gestes et postures appropriés aux différentes interventions - manipulation des personnes avec ou sans appareil spécialisé - alimentation, régimes - notions de psychologie appliquée aux personnes âgées, malades, handicapées, en fin de vie - démarches administratives - accompagnement dans les loisirs, la vie sociale - transmission des informations (rapports avec la famille, les autres intervenants, cahier de liaison) - contexte légal d'exercice de l'activité (limites des interventions).

## 8. Certification professionnelle Employé familial

| Activités concernées   | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification    |
|--|--|---|
| Entretien de la maison et du linge<br>Préparation des repas<br>Accompagnement des enfants et des personnes âgées | Avoir 18 ans, avoir une expérience professionnelle antérieure ou une formation en lien avec l'intervention à domicile. | Institut FEPEM de l'emploi familial (IFEFF) |

### Objectifs

De manière générale, l'employé familial assure l'entretien du domicile en effectuant des tâches de la vie courante. Dans son travail, il peut également mettre en place différentes activités auprès d'enfants scolarisés, comme auprès de personnes âgées.

Connaissance et maîtrise des techniques liées :

- à la cuisine : préparation des repas et maîtrise des règles d'hygiène
- à l'hygiène et l'entretien du logement
- à l'entretien du linge
- aux courses
- à l'accompagnement de l'enfant, ou de la personne âgée, dans la vie quotidienne, notamment l'aide à la toilette

### Modalités d'accès

Après un parcours de formation continue, souvent modulaire et par alternance.

### Durée de la formation

521 heures (environ 4 mois) dont 105 heures d'apprentissage en situation professionnelle et 10 heures de prévention et secours civiques.

### Organisation de la formation

3 modules d'une durée de 10 à 36 heures :

1. organisation de l'espace professionnel :

- Poser et respecter les règles et les limites de l'activité professionnelle
- Délimiter l'espace de l'activité professionnelle

2. Développement de son activité multi-employeur :

- Appréhender l'environnement local de la prise en charge
- Optimiser son activité professionnelle
- Démontrer son professionnalisme
- Se faire connaître, répondre aux attentes de la famille ou de la personne, établir les éléments contractuels
- Obtenir la rémunération de sa prestation

- Transmettre et capitaliser les informations du suivi de son intervention chez le particulier employeur

3. Préparation et accueil des familles :

- Organiser concrètement son activité
- Poser les principes d'appropriation et utiliser l'environnement pour optimiser le développement ou le maintien du lien social et / ou l'éveil de l'enfant
- Conduire un entretien professionnel avec le particulier employeur
- Assurer le confort et l'hygiène de vie des personnes pris en charge
- Participer au développement ou au maintien de l'autonomie, du lien social et / ou à l'éveil de l'enfant
- Anticiper et faciliter les arrivées et les départs

### Liens vers d'autres diplômes

Les contenus de la certification ont été pensés dans une logique de facilitation des passerelles entre les métiers

## 9. Certification professionnelle Assistant de vie dépendance

| Activités concernées  | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification   |
|---|--|--|
| Entretien de la maison et du linge<br>Préparation des repas<br>Accompagnement des personnes âgées | Avoir 18 ans, avoir une expérience professionnelle antérieure ou une formation en lien avec l'intervention à domicile. | Institut FEPEM de l'Emploi familial (IFEF) |

### Objectifs

Le travail de l'assistant de vie consiste à répondre à une fragilité, un état de dépendance permanent ou temporaire, dû à l'âge, la maladie, un accident ou un handicap.

Connaissance et maîtrise des techniques liées :

- à la préparation des repas
- à l'hygiène et l'entretien du logement
- à l'entretien du linge
- aux courses
- à l'accompagnement de la personne âgée, dans la vie quotidienne, notamment l'aide à la toilette et aux démarches administratives, à l'accompagnement dans les loisirs et la vie sociale

### Modalités d'accès

Après un parcours de formation continue, souvent modulaire et par alternance.

### Durée de la formation

- 521 heures (environ 4 mois) dont 105 heures d'apprentissage en situation professionnelle et 10 heures de prévention et secours civiques.

### Organisation de la formation

3 modules :

1. organisation de l'espace professionnel :
  - Poser et respecter les règles et les limites de l'activité professionnelle
  - Délimiter l'espace de l'activité professionnelle
2. Développement de son activité multi-employeur :
  - Appréhender l'environnement local de la prise en charge
  - Optimiser son activité professionnelle
  - Démontrer son professionnalisme
  - Se faire connaître, répondre aux attentes de la famille ou de la personne, établir les éléments contractuels
  - Obtenir la rémunération de sa prestation
  - Transmettre et capitaliser les informations du suivi de son intervention chez le particulier employeur
3. Préparation et accueil des familles (adapté au public accompagné) :
  - Organiser concrètement son activité
  - Poser les principes d'appropriation et utiliser l'environnement pour optimiser le développement ou le maintien du lien social
  - Conduire un entretien professionnel avec le particulier employeur
  - Assurer le confort et l'hygiène de vie des personnes pris en charge
  - Participer au développement ou au maintien de l'autonomie, du lien social
  - Anticiper et faciliter les arrivées et les départs

### Liens vers d'autres diplômes

Les contenus de la certification ont été pensés dans une logique de facilitation des passerelles entre les métiers

## 10. Certification professionnelle Assistant maternel / Garde enfant

| Activités concernées  | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification    |
|---|--|---|
| Accompagnement du développement et de l'éveil des enfants.<br>Préparation de repas<br>Travaux courants d'entretien liés à l'environnement de l'enfant | Avoir 18 ans, avoir une expérience professionnelle antérieure ou une formation en lien avec l'intervention à domicile. | Institut FEPEM de l'Emploi familial (IFEFE) |

### Objectifs

L'assistant maternel et la garde d'enfants accueillent et prennent en charge des enfants, scolarisés ou non, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.

Ils les accompagnent de façon active dans toutes les étapes de la vie quotidienne. Ils mettent ainsi en place auprès d'un ou plusieurs enfants différentes activités.

Connaissance et maîtrise des techniques liées :

- à la préparation des repas
- aux travaux courants d'entretien liés à l'environnement de l'enfant
- à l'entretien du linge
- au développement psychomoteur de l'enfant
- à la surveillance de l'état général de santé
- à la propreté de l'enfant

### Modalités d'accès

Après un parcours de formation continue, souvent modulaire et par alternance.

### Durée de la formation

- 521 heures (environ 4 mois) dont 105 heures d'apprentissage en situation professionnelle et 10 heures de prévention et secours civiques.

### Organisation de la formation

3 modules :

1. organisation de l'espace professionnel :

- Poser et respecter les règles et les limites de l'activité professionnelle
- Délimiter l'espace de l'activité professionnelle

- Transmettre et capitaliser les informations du suivi de son intervention chez le particulier employeur

2. Développement de son activité multi-employeur :

- Appréhender l'environnement local de la prise en charge
- Optimiser son activité professionnelle
- Démontrer son professionnalisme
- Se faire connaître, répondre aux attentes de la famille ou de la personne, établir les éléments contractuels
- Obtenir la rémunération de sa prestation

3. Préparation et accueil des familles (adapté au public accompagné) :

- Organiser concrètement son activité
- Poser les principes d'appropriation et utiliser l'environnement pour optimiser l'éveil de l'enfant
- Conduire un entretien professionnel avec le particulier employeur
- Assurer le confort et l'hygiène de vie des enfants
- Participer à l'éveil de l'enfant
- Anticiper et faciliter les arrivées et les départs

### Liens vers d'autres diplômes

Les contenus de la certification ont été pensés dans une logique de facilitation des passerelles entre les métiers

## I. CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) Petite enfance

| Activités concernées | Pré-requis              | Autorité responsable de la certification |
|----------------------|-------------------------|--|
| Garde d'enfants      | Fin de 3 <sup>ème</sup> | Ministère de l'Education nationale       |

### Objectifs

Acquérir les connaissances et les compétences pour assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité du jeune enfant. Contribuer à son développement et à son éducation, assurer l'entretien et l'hygiène de ses différents espaces de vie.

Le titulaire du CAP petite enfance peut exercer sa profession :

- A son domicile comme salarié de particulier employeur de crèche familiale, sous réserve d'être agréé (conditions d'agrément réglementées)
- Au domicile des parents comme salarié de particulier employeur ou de service à la personne
- En structure collective d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, au sein d'équipes pluridisciplinaires
- En école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de loisirs sans hébergement, centre de vacances collectif

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

- 2 années scolaires, de 990 heures en première année et 891 heures en deuxième année (hors stages en entreprise)
- Formation en milieu professionnel de 12 semaines (en milieu collectif), 6 semaines chaque année pour les élèves sous statut scolaire et en formation continue

### Organisation de la formation

- *Enseignement général* : Français, histoire-géographie, Mathématiques-sciences, Langue vivante, Arts appliqués et culture artistique, Education physique et sportive, Vie sociale et professionnelle, Education civique juridique et sociale.
- *Enseignement professionnel* : Prise en charge de l'enfant à domicile, Technique de restauration, Technique de services, Savoirs associés (sciences médico-sociales, biologie générale et appliquée, nutrition et alimentation), Technologie - hygiène des locaux.

### Liens vers d'autres diplômes

Le titulaire du CAP Petite enfance peut obtenir :

- La dispense d'une unité (UI) sur les 3 unités de la Mention complémentaire Aide à domicile
- La validation du CCP2 et du CCP3 du titre Assistant(e) de vie

## 12. Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

| Activités concernées | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification |
|----------------------|--|--|
| Garde d'enfants      | <p>Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation</p> <p>Réussir les épreuves de sélection : 2 épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission</p> | Ministère de la santé                    |

### Objectifs

- Prendre soin de l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne
- Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement
- Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant
- Recueillir et transmettre ses observations, par oral et par écrit, pour maintenir la continuité des soins et des activités
- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille
- Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- Par la voie de l'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

### Durée de la formation

41 semaines (environ 10 mois), soit 1435 heures d'enseignement :

- En institut de formation : 17 semaines de cours, soit 595 heures
- En stage : 24 semaines (6 stages de 140 heures), soit 840 heures

### Organisation de la formation

Le diplôme ne comprend pas d'enseignement général comme en CAP.

Il comprend 8 modules :

1. L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
2. L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
3. Les soins à l'enfant
4. Ergonomie
5. Relation, communication
6. Hygiène des locaux
7. Transmission des informations
8. Organisation du travail

### 13. CAPA et BEPA productions horticoles

| Activités concernées        | Pré-requis                                  | Autorité responsable de la certification |
|-----------------------------|---|--|
| Petits travaux de jardinage | Voir dans le texte pour chacun des diplômes | Ministère chargé de l'agriculture        |

Pour ces 2 diplômes, 3 options existent :

- Productions fruitières
- Productions pépinières
- Productions florales et légumières

#### ↳ CAPA Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

La formation théorique est organisée en 4 modules d'enseignement général (450 heures) et plusieurs modules d'enseignement professionnel spécifiques à chaque option (1050 heures).

La formation professionnelle s'effectue au sein d'entreprises de productions horticoles.

60 semaines en établissement complétée par 14 à 16 semaines de stages.

**Pas d'organismes de formation à Paris.**

#### ↳ BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles

Se prépare en 2 années, à l'issue d'une classe de 3ème générale ou d'une classe de 3ème technologique.

La formation est organisée en modules. Elle comprend 12 semaines de stage sur les 2 années :

- Enseignement général organisé en 6 modules communs aux BEPA, comprenant les matières suivantes : français, mathématiques, anglais, éducation physique et sportive, éducation socioculturelle, histoire- géographie, biologie humaine, Informatique
- Enseignement scientifique et technique organisé en 3 modules de secteur : biologie, économie, physique chimie

**Pas d'organismes de formation à Paris.**

## 14. CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) travaux paysagers

| Activités concernées        | Pré-requis   | Autorité responsable de la certification |
|-----------------------------|--|--|
| Petits travaux de jardinage | Fin de 3 <sup>ème</sup> , et de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) | Ministère chargé de l'agriculture        |

### Objectifs

Le titulaire est un ouvrier qualifié qui pourra réaliser des « petits travaux de jardinage » pour une entreprise de services à la personne ou un particulier employeur».

### Durée de la formation

2 ans avec 14 semaines de stage.

### Organisation de la formation

Cette formation peut se préparer par voie scolaire ou par voie d'apprentissage.

Il comprend 7 modules :

1. expression française et communication
2. traitement des données mathématiques
3. éducation physique et sportive, santé et sécurité
4. monde actuel (histoire géographie, sciences économiques et sociale, socioculturel)
5. entreprise et vie professionnelle
6. bases scientifiques des techniques professionnelles (agronomie, biologie végétale et physique chimie)
7. techniques et pratiques professionnelles (techniques paysagères, machinisme horticole, reconnaissances des végétaux, dossier de stage)

## 15. CAP et Bac Pro esthétique

| Activités concernées                               | Pré-requis                                  | Autorité responsable de la certification |
|--|---|--|
| Soins d'esthétique auprès de personnes dépendantes | Voir dans le texte pour chacun des diplômes | Ministère de l'Éducation nationale       |

### ↳ CAP d'esthétique :

Certificat d'aptitude professionnelle esthétique cosmétique : soins esthétiques-conseils-vente

Une formation qui dure 2 années : un enseignement professionnel (biologie, cosmétologie, techniques esthétiques, arts appliqués, connaissance du milieu professionnel...) et un enseignement général (français, histoire, géographie, éducation civique,...)

La préparation en deux années scolaires du CAP esthétique cosmétique, formation initiale à temps plein, s'adresse en priorité :

- aux candidats les plus jeunes, au minimum après une bonne troisième, majoritairement de niveau fin de seconde
- aux élèves étrangères de niveau fin d'études secondaires, qui auraient des difficultés à suivre le même programme en un an

### Durée de la formation

2 ans. La scolarité comporte obligatoirement des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de 12 semaines.

### ↳ Bac pro esthétique :

#### Objectifs

Ce diplôme permet de devenir technicien hautement qualifié dans le domaine de l'esthétique-cosmétique-parfumerie.

#### Modalités d'accès

- Être titulaire du CAP esthétique-cosmétique ou d'un autre CAP - BEP
- Avoir validé une classe de première
- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Après un parcours de formation continue
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

2 ans dont 16 semaines en entreprise.

#### Organisation de la formation

La formation dure 2 ans, 16 semaines de stage dans différents secteurs professionnels sont incluses en plus des enseignements théoriques.

Enseignements techniques et professionnels : biologie humaine appliquée, conseils en esthétique, manucurie, maquillage, gestion de l'entreprise etc...

Enseignements généraux : langue vivante, français, histoire

## 16. CAP de gardien d'immeubles

| Activités concernées  | Pré-requis                           | Autorité responsable de la certification |
|---|--------------------------------------|--|
| Maintenance, entretien et vigilances temporaires à domicile | 4 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> | Ministère de l'Education nationale       |

### Objectifs

Exercer les tâches de veille à l'ouverture et à la fermeture des portes. Veiller à l'information des visiteurs, à la réception et à la distribution du courrier dans les boîtes individuelles. Être responsable de l'entretien des parties communes et éventuellement du chauffage.

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

1220 heures dont 420 heures en entreprise. Durée variable en fonction du parcours du stagiaire

### Organisation de la formation

Sciences appliquées - biologie - chimie

#### Enseignements généraux

- français, vie sociale et professionnelle
- mathématiques, physique, chimie

#### Technologie

- l'immeuble et le logement
- le nettoyage et le nettoyage
- hygiène et sécurité, conditions de travail

#### Communication

Gestion administrative  
Economie - gestion

## 17. Certificat national de toiletteur canin

| Activités concernées                                    | Autorité responsable de la certification   |
|---|--|
| Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes | Centre de formation d'apprentis de Marmande (47)<br>Chambre des métiers d'Alsace - Centre de formation d'apprentis de l'artisanat Mulhouse |

Il ne s'agit pas d'un diplôme national délivré par un ministère.

Il existe 8 centres de formations en France (le plus proche de Paris étant en Seine et Marne).

### Modalités d'accès

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle

### Durée de la formation

En alternance (pour les jeunes de 16 à 25 ans) : sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, pendant 2 ans avec 880 heures de formation en centre.

En continu (pour les adultes) : avec 3 mois de stage et 4 mois de formation en centre.

### Organisation de la formation

- ↳ Composante professionnelle
  - Technologie - connaissance des milieux du travail
  - Techniques de toilettage
  - Vente des produits et services
  - Dessin appliqué à la profession
  - comptabilité / gestion
- ↳ Composante générale
  - Moyens d'expression et de communication
  - Mathématiques appliquées
  - Initiation Economique et Juridique
  - langue étrangère

## 18. Les autres diplômes

Voici les autres diplômes et certifications applicables aux services à la personne :

### *De niveau V (destinés aux intervenants)*

- CAP maintenance de bâtiments
- CAP maintenance et hygiène des locaux
- BEP métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement
- Titre professionnel agent d'entretien du bâtiment
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur
- Diplôme d'Etat de technicien d'intervention sociale et familiale (TISF)
- Agent d'accompagnement auprès de personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD)
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'Aide soignant (DEAS)

### *De niveau IV (pour des postes d'intervenants et de responsables de secteur)*

- Baccalauréat sciences et technologie de la santé et du social
- Baccalauréat professionnel hygiène-propreté et environnement
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale
- Baccalauréat professionnel accueil et services
- Baccalauréat professionnel A « services en milieu rural »

### *De niveau III (pour des postes de responsables de secteur et d'encadrement intermédiaire)*

- BTS services et prestations en secteur sanitaire et social (SP3S)
- BTS économie sociale et familiale
- BTS hygiène, propreté, environnement
- DUT carrières sociales
- DUT aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)
- Diplôme d'Etat d'infirmière
- Diplôme d'Etat de puéricultrice
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

### *De niveau I et II (pour des postes d'encadrement intermédiaire et de direction)*

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'une unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)



***C. Informations utiles***

## I. Coordonnées des organismes de formation qui préparent aux diplômes de la partie B

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des organismes de formation parisiens qui préparent aux différents diplômes cités dans la partie II. Certains étant situés à proximité de Paris ont également été rajoutés ou en dehors de l'Île de France à défaut.

| Coordonnées de l'organisme de formation   | Diplôme proposé   |
|---|---|
| <b>ADEE</b> Ecole technique privée d'esthétique Yves Rocher<br>62, avenue d'Iéna 75016 PARIS<br>Tél : 01.53.67.45.50<br>www.ecole-yves-rocher.com           | <b>CAP d'esthétique</b>   |
| <b>AFEC PARIS</b><br>6, rue de la Pierre Levée 75011 PARIS<br>Tél : 01.53.36.88.44<br>www.afec.fr   | <b>Certification professionnelle Employé familial</b><br><b>Certification professionnelle Assistant de vie dépendance</b><br><b>Certification professionnelle Assistant maternel / Garde d'enfant</b> |
| <b>AFIRE</b><br>6, impasse du Curé 75018 PARIS<br>Tél : 01.53.26.86.90<br>www.afire.fr  | <b>DEAVS</b><br><b>Certification professionnelle Employé familial</b><br><b>Certification professionnelle Assistant de vie dépendance</b>   |
| <b>AFPA</b><br>6/8, rue Georges et Maï Politzer<br>75578 Paris Cedex 12<br>Tel : 08.25.11.11.11<br>www.afpa.fr  | <b>Titre professionnel assistant de vie aux familles</b><br><b>Accompagnement VAE au TAVF</b>   |
| <b>AFPAM</b><br>Association Action et Formation pour l'Aide au Maintien à Domicile<br>97, rue Pelleport 75020 Paris<br>Tél : 01.40.31.11.96<br>www.afpam.fr | <b>DEAVS</b><br><b>Accompagnement VAE au DEAVS</b>  |
| <b>APF Formation</b><br>Association des Paralysés de France<br>9, rue Clisson 75013 Paris<br>Tél : 01.40.78.69.52<br>www.apf.asso.fr                        | <b>DEAVS</b><br><b>Accompagnement VAE</b>   |

| Coordonnées de l'organisme de formation  | Diplôme proposé   |
|--|---|
| <p><b>Aritas Formation</b><br/>10, rue de Copenhague 75008 Paris<br/>Tél : 01.42.93.48.82<br/>www.aristasgroupe.com</p>                                    | <p><b>Certification professionnelle Employé familial</b><br/><b>Certification professionnelle Assistant de vie dépendance</b><br/><b>Certification professionnelle Assistant maternel / Garde d'enfant</b><br/><b>DEAVS / Accompagnement VAE / ADVF</b></p> |
| <p><b>ASSOFAC Paris</b><br/>60-62, rue de Romainville 75019 Paris<br/>Tél : 01.42.45.89.89<br/>www.assofac.org</p>   | <p><b>Certification professionnelle Employé familial</b><br/><b>Certification professionnelle Assistant de vie dépendance</b><br/><b>Certification professionnelle Assistant maternel / Garde d'enfant</b></p>  |
| <p><b>Centre de Formation Agricole de l'Oise</b><br/>60600 Airion<br/>Tél : 03.44.50.84.40</p>   | <p><b>BEPA Services aux personnes</b></p>   |
| <p><b>C2M Formations</b><br/>2, rue de la Durance 75012 Paris<br/>Tél : 01.43.07.57.02<br/>www.groupec2m.com</p>   | <p><b>DEAVS</b><br/><b>Certification professionnelle Employé familial</b><br/><b>Certification professionnelle Assistant de vie dépendance</b></p>  |
| <p><b>CFA ADAPSS social et médico-social</b><br/>(siège administratif)<br/>127, avenue d'Italie 75013 Paris<br/>Tél : 01.42.02.10.74<br/>www.adapss.fr</p> | <p><b>DEAVS</b><br/><b>DEAP</b></p>   |
| <p><b>CFPPA Brie Comte Robert</b><br/>Domaine de Sansalle 77257 Brie Comte Robert<br/>Tél : 01.60.62.33.33.<br/>www.brie.educagri.fr/cfppa</p>             | <p><b>CAPA travaux paysagers</b><br/><b>Accompagnement VAE</b></p>  |
| <p><b>CFPPA St Germain en Laye</b><br/>Route des princesses 78100 St Germain en Laye<br/>CFPPAH@crdp.ac-versailles.fr<br/>Tél : 01.30.87.18.40</p>         | <p><b>CAPA travaux paysagers</b><br/><b>Accompagnement VAE</b></p>  |
| <p><b>CFPP</b><br/>59, rue Planchat 75020 Paris<br/>Tél : 01.43.56.30.30<br/>www.cfpp.org</p>  | <p><b>BEP Carrières sanitaires et sociales</b></p>  |

| Coordonnées de l'organisme de formation  | Diplôme proposé   |
|--|---|
| <b>Ecole d'auxiliaires de puériculture Paul Strauss</b><br>13, boulevard Lefebvre 75018 Paris<br>Tél : 01.42.51.01.01  | <b>DEAP</b>   |
| <b>Ecole d'auxiliaires de puériculture IFSI La Croix St Simon</b><br>125, rue d'Avron 75020 Paris<br>Tél : 01.41.58.56.70<br>www.croix-saint-simon.org         | <b>DEAP</b>   |
| <b>Ecole internationale d'esthétique Elysées Marbeuf</b><br>27, rue Marbeuf 75008 Paris<br>Tél : 01.53.23.87.00<br>www.ecole-esthetique.com                    | <b>Bac pro d'esthétique</b><br><b>CAP d'esthétique</b>      |
| <b>Ecole d'esthétique parfumerie Régine Ferrère</b><br>14, rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris<br>Tél : 01.42.65.99.77<br>www.regineferrere.com/ecole/    | <b>CAP d'esthétique</b><br><b>Bac pro d'esthétique</b>      |
| <b>Ecole privée internationale d'esthétique et de cosmétologie F. Morice</b><br>27, rue Vernet 75008 Paris<br>Tél : 01.56.62.26.26.<br>www.francoise-morice.fr | <b>CAP d'esthétique</b>                                     |
| <b>Ecole Pigier</b><br>67-69, rue de Douai 75009 Paris<br>Tél : 01.55.07.07.55<br>www.pigier.com   | <b>Bac pro d'esthétique</b><br><b>CAP d'esthétique</b>      |
| <b>FMP LA SOURCE</b><br>21, rue du Moulinet 75013 Paris<br>Tél : 01.40.46.13.03<br>www.fmp.fr  | <b>DEAVS (en partie)</b><br><b>Accompagnement VAE DEAVS</b> |
| <b>FORMADOM</b><br>155, rue de Charonne 75011 Paris<br>Tél : 01.55.25.21.00<br>www.formadom.com  | <b>DEAVS</b><br><b>Titre assistant de vie aux familles</b>  |

| Coordonnées de l'organisme de formation  | Diplôme proposé   |
|--|---|
| <p><b>Fondation jeunesse feu vert</b><br/> <b>SAFIP</b><br/>           9, rue christiani 75018 Paris<br/>           Tél : 01.58.53.58.10</p>   | <p><b>Certification professionnelle Employé familial</b><br/> <b>Certification professionnelle</b><br/> <b>Assistant de vie dépendance</b><br/> <b>CAP petite enfance</b></p>   |
| <p><b>GRETA des métiers du secteur sanitaire et social</b><br/>           Espace Crimée<br/>           149, rue de l'Ourcq 75019 Paris<br/>           Tél : 01.55.26.94.70<br/>           www.greta-pms.fr</p>   | <p><b>DEAVS / Certification professionnelle</b><br/> <b>Assistant de vie dépendance</b><br/> <b>Certification professionnelle Employé familial</b><br/> <b>CAP petite enfance / Certification professionnelle</b><br/> <b>Assistant maternel / Garde d'enfant</b><br/> <b>DEAP / CAP Gardien d'immeubles</b><br/> <b>Accompagnement VAE</b></p> |
| <p><b>Institut d'auxiliaire ABC Puériculture</b><br/>           91, rue du Faubourg-Saint-Martin<br/>           75010 Paris<br/>           Tél : 01.42.40.15.65<br/>           www.abcpuericulture.com</p>       | <p><b>DEAP</b><br/> <b>Accompagnement VAE DEAP</b></p>  |
| <p><b>Institut de formation d'aides-soignants et auxiliaires de puériculture</b><br/>           132, rue d'Alésia 75014 Paris<br/>           Tél : 01.45.43.03.20</p>  | <p><b>DEAP</b></p>  |
| <p><b>Institut formation en soins infirmiers</b><br/> <b>Suzanne Pérouse (Croix Rouge)</b><br/>           98, rue Didot 75014 Paris<br/>           Tél : 01.44.43.58.00<br/>           www.campusperouse.com</p> | <p><b>DEAP</b></p>  |
| <p><b>Institut régional du travail social</b><br/>           145, avenue Parmentier 75010 Paris<br/>           Tél : 01.73.79.51.00<br/>           www.irtsparisidf.asso.fr</p>                                  | <p><b>DEAVS</b><br/> <b>DEAP</b><br/> <b>Accompagnement VAE</b></p>   |
| <p><b>Lycée Jacques Monod</b><br/> <b>(Section d'enseignement professionnel)</b><br/>           12, rue Victor Cousin 75005 Paris<br/>           Tél : 01.43.54.61.62</p>  | <p><b>CAP petite enfance</b><br/> <b>BEP Carrières Sanitaires et sociales</b></p>   |
| <p><b>Greta para médical et social de paris</b><br/>           Lycée RABELAIS<br/>           9, rue Francis de Croisset 75018 Paris<br/>           Tél : 01.53.09.13.00</p>                                      | <p><b>DEAP / DEAVS</b><br/> <b>CAP petite enfance</b><br/> <b>Diplôme professionnel d'aide soignant</b><br/> <b>Agent d'accompagnement auprès des personnes</b><br/> <b>âgées et des personnes dépendantes pour les</b><br/> <b>salaires du secteur.</b></p>  |

| Coordonnées de l'organisme de formation  | Diplôme proposé  |
|--|--|
| <p><b>Lycée privé Carcado-Saisseval (Section d'enseignement professionnel)</b><br/>121, boulevard Raspail 75006 Paris<br/>Tél : 01.45.48.43.46<br/>www.carcado-saisseval.com</p> | <p><b>DEAP</b><br/><b>BEP Carrières sanitaires et sociales</b><br/><b>CAP petite enfance</b></p>                                   |
| <p><b>Lycée Polyvalent d'Alembert</b><br/>22, sente des Dorées 75019 Paris<br/>Tél : 01.42.08.04.10<br/>www.lycee-dalembert.com</p>  | <p><b>BEP carrières sanitaires et sociales</b></p>   |
| <p><b>Lycée Professionnel Agricole La Bretonnière</b><br/>La Bretonnière 77120 Chailly en Brie<br/>Tél : 01.64.75.87.50<br/>www.labretonniere.fr</p>                             | <p><b>BEPA Services aux personnes</b></p>  |
| <p><b>Lycée professionnel Etienne Dolet</b><br/>7-9, rue d'Eupatoria 75020 Paris<br/>Tél : 01.40.33.81.00</p>  | <p><b>CAP petite enfance</b><br/><b>BEP Carrières sanitaires et sociales</b><br/><b>Mention complémentaire Aide à domicile</b></p> |
| <p><b>Lycée professionnel public Edmond Rostand</b><br/>15, rue de l'Évangile 75018 Paris<br/>Tél : 01.53.35.81.81</p>   | <p><b>CAP Assistant technique en milieu familial et collectif</b></p>  |
| <p><b>Lycée professionnel privé Saint-Jean de Montmartre</b><br/>31, rue Caulaincourt 75018 Paris<br/>Tél : 01.46.06.03.08</p>   | <p><b>BEP carrières sanitaires et sociales</b></p>   |
| <p><b>Lycée professionnel Mariano Fortuny</b><br/>9, rue Fortuny 75017 Paris<br/>TÉL : 01.47.63.56.41<br/>www.lyc-mariano-fortuny.scola.ac-paris.fr</p>                          | <p><b>Bac pro d'esthétique</b><br/><b>CAP d'esthétique</b></p>   |
| <p><b>Lycée professionnel privé de la coiffure (Centre Marcel Lamy)</b><br/>15-17, rue des Fillettes 75018 Paris<br/>Tél : 01.47.70.71.97</p>                                    | <p><b>CAP d'esthétique</b></p>   |
| <p><b>Lycée Elisa Lemonnier (Section d'enseignement professionnel)</b><br/>20, avenue Armand Rousseau 75012 Paris<br/>Tél : 01.43.45.82.21<br/>www.elisa-lemonnier.fr</p>        | <p><b>CAP d'esthétique</b></p>   |

## II. Coordonnées des organismes et centres proposant des formations de courte durée pour acquérir ou approfondir des compétences métiers

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des centres de formations parisiens (ou situés en Ile de France) qui proposent des formations non diplômantes dans les services à la personne. Pour chacun, nous avons apporté un commentaire sur les formations proposées. Pour aller plus loin, prendre directement contact avec ces organismes qui pourront parfois adapter certains de leur programme (dates, locaux, durée, thèmes...) à une demande spécifique.

| Nom et coordonnées des organismes  | Commentaires sur les formations proposées  |
|--|--|
| <p><b>ADF emploi</b><br/>84, rue de Buzenval 75020 Paris<br/>Tél : 01.44.93.49.30<br/>www.adfemploi.com</p>  | <p>Propose des formations dans les services à la personne, catalogue réédité en octobre 2008. 2 sites de formation à Paris.</p> <p>➤ <b>Accompagnement à la VAE</b></p>  |
| <p><b>AFPAM</b><br/>secretariat@afpam.fr<br/>75, rue Pelleport 75020 Paris<br/>Tél : 01.40.31.11.96<br/>www.afpam.fr</p>                             | <p>L'AFPAM propose un large panel de formations pour l'aide à domicile, tout au long de l'année et étudie au cas par cas, toutes demandes de formation. Propose à la fois des formations techniques (travaux ménagers, nutrition, secourisme...) mais aussi sur les pratiques professionnelles (écouter, communiquer, débiter dans le métier...) ou encore de perfectionnement.</p>      |
| <p><b>APF Formation</b><br/>apf.formation@apf.asso.fr<br/>9-11, rue Clisson 75013 Paris<br/>Tél : 01.40.78.69.52<br/>www.apf-asso.fr</p>             | <p>Propose de nombreuses formations pour une meilleure connaissance et prise en charge des adultes et enfants handicapés</p> <p>➤ <b>Accompagnement à la VAE du DEAVS</b></p>  |
| <p><b>ARIF Parcours</b><br/>14, rue de Nantes 75019 Paris<br/>Tél : 01.42.03.05.64 ou 01.42.09.99.99<br/>www.services-solidaires.com/arif</p>        | <p>Propose de nombreuses formations pour répondre aux exigences de professionnalisation des salariés du secteur de l'aide à domicile (entretien du cadre de vie, sécurité domestique, ergonomie, ...). Formations en FOAD et à l'aide d'un appartement témoin. Catalogue disponible sur leur site internet.</p> <p>➤ <b>Accompagnement à la VAE</b></p>                                  |
| <p><b>ASSOFAC</b><br/>siege@assofac.org<br/>42-44, rue de Paradis 75010 Paris<br/>Tél : 01.53.25.04.04<br/>www.assofac.org</p>                       | <p>Propose différentes formations dans les métiers de la prise en charge des personnes âgées, de la garde d'enfants, de l'entretien courant du domicile. Dispose de 2 centres de formation à Paris</p>   |
| <p><b>Aritas</b><br/>contact@aritasgroupe.fr<br/>10, rue de Copenhague 75008 Paris<br/>Tél : 01.42.93.48.82<br/>www.aritasgroupe.com</p>             | <p>Propose de nombreux modules de formation sur la garde d'enfants, la prise en charge de personnes âgées dépendantes, l'entretien du domicile... Une formation sur mesure est possible, prendre contact avec la structure pour un devis. Catalogue disponible sur leur site internet. Pour les demandeurs d'emploi, les formations sont gratuites et d'une durée de 2 mois environ.</p> |
| <p><b>Brigitte Croff Conseil</b><br/>47, avenue Paul Vaillant-couturier 94250 GENTILLY<br/>Tél : 01.45.47.34.16<br/>www.brigittecroffconseil.com</p> | <p>Propose différentes formations théoriques et pratiques à tous les niveaux de la chaîne professionnelle des services à la personne et de proximité : entretien du linge, cuisine, hygiène alimentaire, garde d'enfants, personnes âgées et handicapées. ... Les formations sont dispensées à Gentilly (94).</p>  |

| Nom et coordonnées des organismes   | Commentaires sur les formations proposées  |
|---|--|
| <p><b>Caravansérail développement</b><br/> direction@caravanserail-dev.org<br/> 12, rue Martin Bernard 75013 Paris<br/> Tél : 01.43.13.13.00<br/> www.cardev.fr</p>                             | <p>Propose des formations de courte durée sur des thèmes précis destinés à des aides à domicile en poste. Possibilité de faire des demandes de formations sur mesure.</p> <p>➤ <b>Accompagnement à la VAE CAP petite enfance, Titre assistant de vie aux familles</b></p>  |
| <p><b>Centre Français de Secourisme</b><br/> 53, rue de Gergovie 75014 Paris<br/> Tel : 01.45.39.40.45<br/> http://cfs-protection-civile.chez-alice.fr</p>                                      | <p>Agréé par le Ministre de l'Intérieur, il s'adresse à tout type de publics. Propose des stages de formation concernant la prévention et les premiers secours.</p>  |
| <p><b>Connaissance network</b><br/> 2, rue du Helder 75009 Paris<br/> Tél : 01.72.34.27.07<br/> www.connaissance-network.com</p>  | <p>Cet organisme de formation propose de nombreuses formations sur le nettoyage (voir leur rubrique « propreté »), qui peuvent être adaptées à des intervenants. Dans les rubriques « hospitalier » et « restauration », des formations intéressantes pour des personnes intervenant auprès de personnes âgées dépendantes.</p>  |
| <p><b>CQFD<br/>(Conseils, qualité et formations didactiques)</b><br/> contact@cqfd-formation.fr<br/> 14, place des cèpes 95220 Herblay<br/> Tel : 01 39 97 09 23<br/> www.cqfd-formation.fr</p> | <p>Cet organisme de formation propose un très large panel de stages (inter et intra). Retenons des stages sur les techniques de nettoyage mais encore sur la prise en charge des enfants et des personnes âgées, sur la préparation de repas... Ces stages sont notamment dispensés à Paris ou au sein des structures (inter ou intra).</p>  |
| <p><b>Espaces Formations</b><br/> espacesformations@wanadoo.fr<br/> 224, avenue du Maine 75014 Paris<br/> Tél : 01.45.40.00.24<br/> www.esform.net</p>  | <p>Organisme de formation intervient dans les différents domaines de l'enfance, de l'adolescence, du jeune adulte, de la gérontologie et de la psychiatrie. Il dispose d'un espace gérontologie et d'un espace adolescence-petite enfance. Il propose de nombreux stages de courte durée (intra et inter) sur la prise en charge des personnes âgées ou des enfants.</p>               |
| <p><b>EPE Formation</b><br/> formation@epe-idf.com<br/> 5, impasse Bon-Secours 75011 Paris<br/> Tél : 01.44.93.44.77<br/> www.formation.epe-idf.org</p>   | <p>L'EPE propose quelques stages de formations destinés à des intervenants souhaitant se perfectionner dans la prise en charge de personnes handicapées</p>  |
| <p><b>IDEP Formation</b><br/> idepadministration@idep-fr.com<br/> Immeuble «Le Varlin » Bât 9A<br/> 13, boulevard des Coquibus 91000 Évry<br/> Tél : 01.60.79.40.77<br/> www.idep-fr.com</p>    | <p>Sessions organisées, selon la demande, sur Evry, Palaiseau ou Paris. Des formations continues dans le domaine de la santé, qui pourront servir pour des salariés des services à la personne: Personnes handicapées, manutention du malade et/ou des personnes âgées, gestes et postures, prévention des lombalgies, hygiène et prévention...</p> <p>➤ <b>Accompagnement VAE</b></p> |
| <p><b>FMP LA SOURCE</b><br/> www.fmp.fr (rubrique formation)<br/> 21, rue du Moulinet 75013 Paris<br/> Tél : 01.40.46.13.03</p>   | <p>De nombreuses formations de courte durée sont proposées concernant les personnes âgées dépendantes, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, les enfants, les bons gestes au quotidien, l'entretien du domicile etc...</p> <p>➤ <b>Accompagnement VAE au DEAVS</b></p>  |

| Nom et coordonnées des organismes  | Commentaires sur les formations proposées  |
|--|--|
| <p><b>Initiatives</b><br/>43, boulevard du maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine<br/>Tél : 01.41.13.48.10<br/>www.initiatives.asso.fr</p> | <p>Cet organisme propose des formations continues destinées aux professionnels du secteur sanitaire et social qui pourront être intéressantes pour le métier d'aide à domicile ou de garde d'enfants : la communication, l'accompagnement de la personne handicapée mentale, sensibilisation au vieillissement, au handicap et à la déficience. Techniques éducatives, ergonomie, manutention et posture de travail. Peut intervenir sur demande à Paris</p> <p>➤ <b>Accompagnement VAE au DEAVS</b></p> |
| <p><b>ISERP</b><br/>2, rue Halle aux toiles<br/>61000 Alençon<br/>www.iserp.fr</p>   | <p>Institut national de formation dédié au secteur des services à la personne, il propose de nombreux stages (inter ou intra) destinés aux intervenants à domicile travaillant pour des enfants, des personnes âgées ou handicapées. Basé en Normandie, l'Institut propose des stages à Paris.</p>   |
| <p><b>Institut FEPEM</b><br/>60 rue Blaise BP 136<br/>61004 Alençon Cedex<br/>www.institut-fepem.fr</p>                                  | <p>L'Institut FEPEM propose plus de 60 modules de formation sur l'ensemble du territoire national pour les salariés du particulier employeur (salariés intervenant au domicile) et les assistants maternels. Ces formations sont entièrement financées et adaptées aux différents métiers du domicile.</p>   |

### III. La formation à distance

Accessible tout le temps, la formation à distance est un bon moyen de former facilement et librement, en ne perturbant pas l'emploi du temps chargé des intervenants. Elle offre la possibilité de créer un parcours de formation personnalisé avec des contenus adaptés. Elle nécessite dans tous les cas un soutien et un suivi de l'apprenant. Dans le secteur, l'offre de formation à distance en est encore à ses débuts.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>IDAP</b><br/>idap@wanadoo.fr<br/>1, rue du 11 novembre 92120 Montrouge<br/>Tél : 01.46.57.31.30<br/>www.idap.org</p>                 | <p>« Proxim Campus » programme de formation à distance, sur 4 activités des services à la personne : garde d'enfants, technicien(ne) du cadre de vie, aide à domicile personnes dépendantes, homme toutes mains. Il offre un parcours de formation et des contenus interactifs adaptés aux besoins des salariés : des illustrations, des vidéos, des quizz. La formation dure environ 20h et permet un suivi avec un tuteur.</p> |
| <p><b>Institut FEPEM</b><br/>60 rue Blaise BP 136 61004 Alençon Cedex<br/>Tél : 08.20.00.00.19 (0.12cts/min)<br/>www.institut-fepem.fr</p> | <p>L'institut FEPEM a développé un certain nombre de modules sur la garde d'enfants, la prise en charge des personnes âgées... en formation ouverte et à distance, dispensés via le site <a href="http://www.jemeformeadistance.com">www.jemeformeadistance.com</a>. Ces formations sont entièrement prises en charge et font l'objet d'un accompagnement par un tuteur</p>  |

#### **IV. lieux ressources VAE**

*Antenne Information Conseil en VAE*

*Bourse de Commerce - BIOP*

Email : ant75.paris1@infovae-idf.com

2, rue de Viarmes 75001 PARIS

Tél. : 01.55.65.63.10 (sur RDV)

---

*Cité des métiers*

*Niveau -I de la Cité des Sciences et de l'Industrie*

Email : ant75.pariscite@infovae-idf.com

30, avenue Corentin Cariou 75019 Paris

Accueil sans rendez vous

---

*Suivi individualisé tout au long du parcours de VAE*

La Maison de l'Emploi de Paris propose pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs précaires parisiens (contrats aidés, intérim, temps partiel) un suivi individualisé tout au long du parcours de validation, notamment concernant :

- L'aide à la constitution du *dossier de candidature* (dossier de recevabilité)
- La mobilisation des dispositifs d'*accompagnement technique et de financement*
- Le suivi *post-jury* en cas de validation partielle

Email : c.moisan@maison-emploi-paris.fr

Accueil sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h

Tél : 01.53.46.13.19

En savoir plus : <http://www.maison-emploi-paris.fr/actions/vae>

---

*Pour les institutionnels (conseillers, prescripteurs, etc.)*

*Mission régionale VAE*

CARIF

Email : i.gaussin@infovae-idf.com

16, avenue Jean Moulin

75014 Paris

Tél : 01.56.53.32.42

Accueil téléphonique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

## V. S'informer sur la formation en tant que demandeur d'emploi

### Pôle Emploi

- Les demandeurs d'emploi peuvent se rendre au site le plus proche de leur domicile
- Ils peuvent joindre Pôle Emploi au 3949
- Le site internet est [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- Maisons du développement économique et de l'emploi (MDEE) : [www.economie.paris.fr](http://www.economie.paris.fr)  
Elles proposent des sessions de pré recrutement avec des employeurs du secteur des SAP

#### MDEE du 13<sup>ème</sup>

126, avenue d'Italie 75013 Paris  
01.53.62.03.06

#### MDEE du 19<sup>ème</sup>

27, rue du Maroc 75019 Paris  
01.53.35.88.99

#### MDEE du 14<sup>ème</sup>

13, rue Rémy Dumoncel 75014 Paris  
01.56.54.29.60

#### MDEE du 20<sup>ème</sup>

31, rue Pixérécourt 75020 Paris  
01.58.53.53.70

#### MDEE du 18<sup>ème</sup>

164, avenue Ordener 75018 Paris  
01.55.79.13.75

- Un centre ressources spécifique SAP informe collectivement et individuellement les demandeurs sur le secteur

### Liste des chantiers d'insertion

Se renseigner auprès de :

#### Pôle emploi Stendhal (chantier d'insertion)

10 rue des prairies 75020 Paris  
01.43.15.12.20

## **VI - Sites internet utiles :**

### *Pour la VAE*

[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)  
[www.infovae-idf.com](http://www.infovae-idf.com)  
[www.vaeguidepratique.fr](http://www.vaeguidepratique.fr)  
[www.carif-idf.org](http://www.carif-idf.org)

### *Pour trouver une formation et s'informer sur les dispositifs de formation*

[www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
[www.carif-idf.org](http://www.carif-idf.org)  
[www.icifformation.fr](http://www.icifformation.fr)  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)  
[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)  
[www.formation-emploi.cci.fr](http://www.formation-emploi.cci.fr)  
[www.formations-pour-tous.com](http://www.formations-pour-tous.com)  
[www.institut-fepem.fr](http://www.institut-fepem.fr)

### *Concernant l'enseignement agricole (trouver un lieu de formation en dehors de Paris)*

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

### *Information sur les chantiers d'insertion à Paris*

[www.aci75.net](http://www.aci75.net)

### *Consulter le détail d'un diplôme*

[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

### *Portail de la Maison de l'Emploi de Paris sur les services à la personne*

[www.maison-emploi-paris.fr](http://www.maison-emploi-paris.fr)

Rubrique Ressources en ligne/ Services à la personne :

- S'informer sur les activités de services à la personne
- Se former : les principaux diplômés et le calendrier des formations à venir pour les demandeurs d'emploi parisiens
- Valider son expérience dans les services à la personne
- Chercher un emploi dans les services à la personne
- Créer son activité dans les services à la personne

### *Bibliographie :*

Emploi et formations dans les services à la personne

Auteur : Jean-Noël Lesellier - Editions Wolters Kluwer





*1, rue du 11 novembre 92120 Montrouge  
idap@wanadoo.fr - Tél : 01.46.57.31.30*

**www.idap.org**  
*Juin 2010*

